



# RETROCHAP

## Assemblée Générale Ordinaire du 28 Février 2026

Salle du Plessis des Hauts  
La Chapelle St Mesmin

## PROCES VERBAL

### 1- PROCEDURE :

**RETROCHAP** est une association enregistrée auprès de la Préfecture du Loiret sous le n° W4522009120 et auprès de l'INSEE sous l'identifiant SIRET 518 993 357 00012.

**RETROCHAP** clôturant son exercice comptable au 31 décembre de chaque année elle tient son Assemblée Générale dans le courant du premier trimestre l'année suivante.

L'Assemblée Générale annuelle de l'association **RETROCHAP** s'est tenue le 28 Février 2026 à 10 heures.

Le dossier complet a été envoyé avec la convocation le 05 Février 2026 soit au moins 8 jours avant la date de tenue de l'Assemblée, par courriel ou par courrier postal, à l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation 2025. Le dossier comprenait :

- L'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire.
- Le rapport d'activité 2025
- Le rapport de gestion (rapport moral) 2025
- Le rapport financier sur l'exercice 2025
- Le projet de budget 2026
- Les textes des résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée, avec les conditions de majorité requises pour chacune d'entre-elles.
- Une formule de pouvoir vierge.

Les nouveaux membres de l'association ayant adhéré entre le 1er janvier et le 28 février 2026 ont été invités à assister à l'Assemblée. Ne disposent pas du droit de participer aux votes les adhérents ayant adhéré à l'association après le 31 août 2025, toutefois leur nombre, s'ils ont adhéré avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026, a été pris en compte pour la détermination du quorum requis, ceci conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 9 des statuts

Suivant les dispositions statutaires en vigueur à l'ouverture de l'Assemblée, peuvent valablement se prononcer sur les résolutions proposées les membres ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois, âgés de 16 ans au moins et à jour de leur cotisation de l'année écoulée.

Au 31 décembre 2025 **Rétrochap** recensait 200 membres à jour de leur cotisation 2025. Il en ressort que le quorum de 25 % requis pour la validité de l'Assemblée ordinaire, était de :  $200 * 25 \% = 50$  membres présents.

La feuille de présence ainsi que les pouvoirs reçus font état de 84 adhérents présents ou représentés parmi lesquels 3 adhérents ne disposaient pas du droit de vote du fait de leur adhésion récente alors que 10 adhérents étaient représentés suivant procurations

valablement signées. Il en ressort que le nombre d'adhérents votants ou ayant valablement donné pouvoir s'établit à 94 et que le quorum est atteint.

L'adhésion à **Rétrochap** valant pour la « famille », il n'y a qu'un seul signataire de la feuille de présence et qu'un seul votant par famille adhérente, même si plusieurs membres de cette famille sont présents lors de l'Assemblée.

En conséquence, le quorum étant atteint le Président Raymond ADAMCZYK ouvre la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 10 heures et 15 minutes en rappelant l'ordre du jour, soit:

Introduction et présentation du déroulement de l'AG

1. Désignation d'un ou deux vérificateurs des comptes
2. Présentation et approbation du rapport d'activité de l'exercice écoulé (vote à la majorité simple)
3. Présentation et approbation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé (vote à la majorité simple)
4. Présentation et approbation du rapport financier de l'exercice écoulé (vote à la majorité simple)
5. Présentation du programme 2026
6. Présentation et approbation du budget 2026 (vote à la majorité simple)
7. Fixation de la cotisation annuelle 2027 (vote à la majorité simple)
8. Interventions des personnalités invitées
9. Conclusion et remerciements par le Président

## 2- DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Le Président remercie les personnalités invitées qui honorent l'Assemblée de leur présence.

- Christophe ANDRIVET, Conseiller Municipal, représentant Madame Valérie BARTHE CHENEAU, Maire de la commune de La Chapelle St Mesmin, qui viendra nous rejoindre en fin de matinée.

- Monsieur Jean-Gabriel MARTIN, Délégué Régional de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque.

- Monsieur Denis REIG, Maire de la commune de Bucy Saint Liphard.

- Monsieur FAUGOIN, 1<sup>er</sup> adjoint du Maire de la commune de Chaingy.

Avant d'ouvrir les débats le Président, Raymond ADAMCZYK, rend hommage aux adhérents et personnalités régionales du monde de l'automobile ancienne disparus au cours de l'année 2025 et invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence.

En ouvrant les débats, le Président déroule alors l'ordre du jour assisté du secrétaire, Emmanuel DUBOIN. Il relate en synthèse le déroulement des activités durant l'année 2025 et remercie pour leur assiduité les bénévoles qui font vivre l'association ainsi que l'ensemble des membres pour leur présence dans les différentes manifestations et activités organisées par **Rétrochap**. Le Président évoque également le programme d'activités 2026 en mettant l'accent sur les grands marqueurs, tels que l'inauguration de la CITROËN ACADIANE restaurée par les bénévoles de l'Association, la sortie réservée aux véhicules «avant-guerre», l'organisation de la fête du Pont à Meung sur Loire et de toutes les sorties et rassemblements mensuels de véhicules.

Il souligne que la nouvelle formule de sortie promenade mise en place à travers la « Ligérienne » en 2024, sortie sur deux jours en anciennes, a été renouvelée en 2025 au mois de Septembre avec une virée chez « les Berruyers », et sera renouvelée en 2026 avec une sortie à Compiègne.

Les différents points d'ordre du jour sont alors abordés précisément et en détail avec en support la projection, dans un diaporama d'ensemble, des principaux tableaux chiffrés. Les débats interviennent et il est répondu aux questions posées.

A l'issue de chacun des volets de l'Assemblée il est projeté et fait lecture des résolutions soumises au vote. Puis il est procédé au vote de celles-ci à main levée, personne à la demande du Président n'ayant souhaité un vote à bulletin secret.

Ainsi :

- Désignation d'un ou deux vérificateurs des comptes
    - Monsieur Dominique PERDOUX et Monsieur Gilles HATTON sont renouvelés dans la fonction de vérificateurs aux comptes au titre de l'année 2026.
  - Présentation du rapport de gestion (rapport moral) de l'exercice écoulé
    - Le Président présente le rapport de gestion.
  - Présentation du rapport d'activité de l'exercice écoulé
    - Le Secrétaire présente le rapport d'activité 2025.
  - Présentation du rapport financier de l'exercice écoulé
    - Sur invitation du Président, la Secrétaire Adjointe Evelyne Gauguelais présente le rapport financier, les comptes et les composantes du résultat final de l'année 2025, soit un excédent de **3184.10€**.
    - Monsieur Dominique PERDOUX fait lecture du rapport établi avec Monsieur Gilles HATTON, relatif à leur mission de vérificateurs des comptes de l'année 2025 et indique qu'ils n'ont relevé aucune anomalie.
  - Présentation du programme 2026
    - Le Vice-Président Dominique JOUSSET présente en détail le programme 2026 des thématiques des rassemblements.
    - Le Secrétaire Emmanuel DUBOIN présente en détail le programme des sorties 2026
  - Présentation du budget 2026
    - Sur invitation du Président, la Secrétaire Adjointe Evelyne GAUGUELAIS présente le budget 2026 arrêté à un total en charges et produits de **79546.00€**.
  - Fixation de la cotisation annuelle
    - Le Président propose de maintenir la cotisation annuelle 2027 à 35 € et de maintenir jusqu'au terme de l'année courante la réduction à 10 € pour tout nouvel adhérent inscrit respectivement à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chacune des années 2026 et 2027.
  - Interventions des personnalités invitées
    - Le Président donne successivement la parole à :
      - Madame Valérie BARTHE CHENEAU, Maire de la commune de La Chapelle St Mesmin qui félicite le club pour la diversité de ses activités, son rayonnement tout en saluant le dynamisme et le sérieux de son équipe dirigeante.
      - Mr Michel FAUGOIN, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Chaingy, et Mr Denis REIG, Maire de Bucy Saint Lyphard qui remercient chaleureusement le club de **Rétrochap** pour les animations que le club vient faire sur leur commune respective.
      - Monsieur Jean Gabriel MARTIN, délégué régional de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) fait une présentation de l'activité des la FFVE avec un accent mis sur les accidents de la route de véhicules dits « véhicules anciens » mais qui sont souvent trafiqués, moteurs non conforme, etc...
- Il évoque la mise en place de la vignette FFVE pour se distinguer de la vignette Crit'Air.  
Il insiste enfin sur l'importance de l'affiliation à la FFVE

➤ Conclusions et remerciements par le Président

Le Président Raymond ADAMCZYK prend acte du bon déroulement de l'Assemblée et remercie l'assistance, les membres du bureau et les personnalités pour leurs contributions, tout en leur remettant les plaques I ❤️ **Rétrochap 2026**.

### 3- VOTE DES RESOLUTIONS :

Comme indiqué précédemment, avant de donner lecture de chaque résolution et de passer, une à une, au vote à main levée de celles-ci, conformément aux possibilités ouvertes par les statuts, il est demandé à l'Assemblée si un adhérent souhaite l'application d'un vote à bulletin secret. Personne ne réclamant le vote à bulletin secret, il est procédé au vote des résolutions reprises ci-après. Toutes sont adoptées à l'unanimité des ... adhérents électeurs présents ou représentés ».

| <b>Résolutions à majorité simple</b>  |
|---|
| Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2025, l'Assemblée approuve ce rapport d'activité   |
| Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de l'année 2025, l'Assemblée approuve ce rapport de gestion et donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du Comité de Direction  |
| Après avoir pris connaissance du rapport financier de l'année 2025 et de l'avis des vérificateurs des comptes, l'Assemblée approuve ce rapport financier qui fait état d'un résultat excédentaire de 3184.60€ et donne quitus de leur gestion financière au Président et au Trésorier |
| Après avoir pris connaissance du budget initial 2026, l'Assemblée approuve ce budget équilibré à hauteur de 79546.00€ en dépenses et recettes   |
| Sur proposition du Comité de Direction, l'Assemblée décide de maintenir le montant annuel de la cotisation 2027 à 35 €. Les seuls nouveaux adhérents inscrits à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 bénéficieront pour le restant de 2026 d'une cotisation réduite à 10 €       |
| Sur proposition du Comité de Direction, l'Assemblée prend acte et décide conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, de la démission de 3 membres du Comité de Direction. Aucun appel à candidature ne sera effectué pour les remplacer.                                |

Le Président remercie les membres de l'Assemblée ainsi que les personnalités invitées et met fin à la séance à 12 h 05.

Fait à La Chapelle St Mesmin  
Le 01 Mars 2026

Le Président  
Raymond ADAMCZYK



Le Secrétaire  
Emmanuel DUBOIN

